



Des professionnels au service
du développement durable





Biocarburants



Bois-énergie Biomasse



Eolien



Géothermie



Hydroélectricité



Solaire thermique



Solaire photovoltaïque



Energies marines

8 filières énergétiques au service de :

- La réduction du CO₂ et la lutte contre le changement climatique
- La sécurité d'approvisionnement
- L'aménagement du territoire
- La croissance économique

QUI SOMMES-NOUS ?

L'organisation de promotion et de défense des professionnels des énergies renouvelables

En choisissant de s'unir, les 350 adhérents au SER mettent en commun leurs moyens pour favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables en France. Ils s'appuient sur les synergies de chacun et travaillent dans le respect de mêmes valeurs, au premier rang desquelles le développement durable, en agissant pour la création d'une filière énergétique forte, créatrice d'emplois et de richesse

QUELLES SONT NOS PRINCIPALES MISSIONS ?

Le SER est le syndicat de défense et de représentation des industriels français du secteur des énergies renouvelables. Il a pour mission de promouvoir le développement des énergies renouvelables en France en défendant les intérêts des différents acteurs du secteur et en informant ses concitoyens et leurs représentants des avantages de ces formes d'énergies. Le SER participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires

Le Syndicat des énergies renouvelables au service de toutes les filières



André Antolini,
Président

La croissance des énergies renouvelables constitue un point de passage essentiel pour une politique de développement durable.

Outils efficaces de lutte contre l'effet de serre et de développement décentralisé, les énergies renouvelables répondent à des préoccupations d'ordre à la fois éthique et économique.

Elles représentent un grand défi industriel pour notre pays, surtout après le Grenelle de l'environnement, dont le SER a été un acteur important, et après l'engagement des pays européens à parvenir à 20 % de consommation d'énergies renouvelables en Europe en 2020.

Les professionnels regroupés au sein du Syndicat des énergies renouvelables conjuguent leurs forces pour que la France tienne, dans ce domaine, la place que son savoir-faire et ses réalisations dans le secteur de l'énergie lui permettront d'occuper et atteigne les objectifs fixés par la loi issue du Grenelle de l'environnement :

- une augmentation de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) de la production annuelle d'énergies renouvelables en 2020, soit une proportion de l'ordre de 23% de la consommation finale d'énergie
- des actions ambitieuses pour le bâtiment, qui nécessiteront le recours aux énergies renouvelables réparties (bois, solaire, pompes à chaleur) et aux réseaux de chaleur. « *Dès avant 2012, tous les bâtiments neufs construits en France répondront aux normes dites de « basse consommation » ; à l'échéance de 2020, tous les bâtiments neufs seront à énergie positive* », a déclaré le Président de la République
- un fonds de soutien pour la chaleur renouvelable collective
- 50% d'énergie renouvelable dans la consommation des départements et collectivités d'outre-mer.

Pour atteindre ces objectifs, toutes les formes d'énergies renouvelables devront être sollicitées. Parmi celles-ci, le bois et la biomasse, l'éolien, les biocarburants, le solaire thermique et les pompes à chaleur, la géothermie et les énergies marines sont incontournables. La place de l'hydroélectricité devra être renforcée. Une filière industrielle nouvelle, celle du photovoltaïque, se développe dans notre pays et rivalisera avec ses concurrents européens et mondiaux.

Le développement de toutes ces filières permettra de créer, d'ici 2020, près de 220 000 emplois. 100 000 emplois nouveaux, liés à la maîtrise de l'énergie, seront également créés dans le secteur du bâtiment avant 2012.



LE RÔLE DU SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Porte-parole des professionnels des énergies renouvelables au Grenelle de l'environnement



Le SER a joué un rôle important en participant au Grenelle de l'environnement et à de nombreux comités opérationnels, en particulier le n°10 intitulé plan de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale.

Représentant des professionnels auprès des pouvoirs publics

Le fait de rassembler l'ensemble des filières d'énergies renouvelables donne au SER une dimension qui lui permet d'être reconnu comme un partenaire

incontestable des pouvoirs publics.

Le Syndicat des énergies renouvelables est en contact permanent avec les responsables politiques, les cabinets ministériels et l'Administration.

Il représente le secteur des énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie au Conseil Supérieur de l'Energie, organisme consulté sur l'ensemble des actes de nature réglementaire émanant de l'État intéressant le secteur de l'énergie. Il est également présent à la Commission Nationale des Aides de l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, avec laquelle il travaille régulièrement.

Interlocuteur des parlementaires

Le Syndicat des énergies renouvelables suit, au jour le jour, les discussions et les travaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat et en informe ses membres.

Il contacte les parlementaires, notamment ceux qui suivent les dossiers énergétiques, environnementaux, budgétaires et fiscaux. Il informe les élus de l'actualité des différentes filières des énergies renouvelables. Il invite également, deux fois par an, sénateurs et députés à des dîners débats. Le SER est présent aux colloques organisés par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Le SER a joué un rôle important durant le Grenelle de l'environnement en participant à de nombreux comités opérationnels





Promoteur des énergies renouvelables dans les différents secteurs économiques

Le SER entretient des relations avec les grandes fédérations ou syndicats professionnels français et européens du monde de l'énergie, mais aussi du bâtiment et de l'agriculture. Il travaille avec les acteurs économiques, liés directement ou indirectement aux activités de ses membres.

Le Syndicat des énergies renouvelables participe à la formation des installateurs : en effet, il est l'un des membres fondateurs et administrateur de Qualit'EnR. Cette association pour la qualité d'installation des systèmes à énergies renouvelables, intervient pour la promotion de la qualité des prestations des installateurs. Elle gère les dispositifs de qualité «Qualisol», «QualiBois» et «QualiPV».

Le SER gère le label de qualité des appareils de chauffage au bois domestique Flamme Verte en partenariat avec l'ADEME.



Le SER, force de proposition

Les énergies renouvelables et le développement durable représentent des objectifs ambitieux. Des actions de mise en œuvre à la mesure de ces enjeux doivent être menées. A travers une politique fortement volontariste, les différentes commissions du SER élaborent et construisent des propositions pour favoriser le développement de toutes les filières. Chaque année, le SER fournit à ses adhérents un bilan détaillé des évolutions des différents secteurs des énergies renouvelables.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Jean-Claude ANDREINI, ICE

Yvon ANDRÉ, EDF Énergies Nouvelles

Jean-Marc ARMITANO, Eole-Res

Jean-Pierre BIDAULT des CHAUMES, D'Locho

Jérôme BILLEREY, Aerowatt

Frédéric COIRIER, Poujoulat

Jean COMBY, EDF

Pierre CUYPERS, Adeca

Marc DARRAS, GDF SUEZ

Pierre-Olivier DREGE, ONF

Charles DUGUÉ, Wind Dynamic

Marie de l'ESTOILE, France Biomasse Énergie

Claude GRAFF, Schneider Electric

Jacques GIORDANO, Giordano Industries

André JOFFRE, Tecsol

Christophe JURCZAK, Poweo

Michel LABATTU, Turbo Fonte

Arnaud MINE, IDDEO

Paul ROSSINES, EDF Énergies Réparties

Marc VERGNET, Vergnet SA

Eric VINCENT, GDF SUEZ

Ghislain WEISROCK, Electrabel France

LES PRINCIPAUX MOYENS DE COMMUNICATION



Construire des outils de communication

Le Syndicat édite tous les ans l'annuaire de ses adhérents. Ce document est diffusé à l'occasion de toute rencontre, voyage, colloque ou salon.

Le site internet du Syndicat constitue un puissant outil de communication. Il donne accès à la liste des adhérents, à la fiche de présentation de chacun, à tous les communiqués de presse, aux rapports, études et publications du SER. Il propose également différentes informations dans un espace réservé aux adhérents.

En fonction de l'actualité, une publication spécifique, intitulée « La Lettre du SER », est éditée et adressée aux parlementaires, responsables des régions, maires, journalistes et adhérents.

Les équipes du SER réalisent des dossiers d'information régulièrement actualisés sur les différentes énergies renouvelables.

Informier régulièrement la presse

Le SER entretient avec la presse des relations très étroites. En moyenne, deux communiqués par mois sont adressés aux journalistes, au moins deux conférences de presse ou voyages de presse sont organisés durant l'année.

Le Président du Syndicat et ses permanents sont sollicités quotidiennement par les journalistes.

Organiser une grande conférence annuelle

Une fois par an, le Syndicat réalise un colloque qui accueille plus d'un millier d'acteurs du monde politique, de l'énergie, de l'environnement et des médias. Participent à cette journée les ministres en charge de l'énergie et de l'environnement. Les ministres





responsables du logement, de l'aménagement du territoire ou de l'outre-mer, des parlementaires, de grands élus de la majorité comme de l'opposition, les présidents de grandes entreprises énergétiques, des responsables de l'Administration et de la Commission européenne interviennent également durant cette conférence.

Le Trophée des énergies renouvelables est remis à cette occasion.

Promouvoir un salon des énergies renouvelables

Le SER organise avec la société COMEXPOSIUM, le SIREME, Salon International des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie. Les adhérents du Syndicat bénéficient d'un tarif exposant privilégié.



Le colloque du SER réunit chaque année plus d'un millier de personnes

LES INSTANCES AU SEIN DU SER

LE SER EST CONSTITUÉ DE DIVERSES COMMISSIONS, PRÉSIDÉES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUXQUELLES LES ADHÉRENTS PARTICIPENT EN FONCTION DE LEURS CENTRES D'INTÉRÊTS. LA PLUPART D'ENTRE ELLES TRAVAILLE SUR DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À UNE FILIÈRE. EN REVANCHE, LA COMMISSION DOM-COM ET LA COMMISSION INDUSTRIE ET EMPLOI SONT DES COMMISSIONS TRANSVERSALES QUI CONCERNENT L'ENSEMBLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

■ LA COMMISSION BIOMASSE ÉNERGIE

Présidente : Marie de L'ESTOILE

■ LA COMMISSION BOIS ÉNERGIE DOMESTIQUE

Président : Michel LABATTU

■ LA COMMISSION DOM-COM

Président : Jérôme BILLEREY

■ LA COMMISSION HYDROÉLECTRICITÉ

Président : Jean COMBY

■ LA COMMISSION INDUSTRIE ET EMPLOIS

Président : Claude GRAFF

■ LA COMMISSION GÉOTHERMIE

Président : Jean-Claude ANDREINI

■ LA COMMISSION SOLAIRE THERMIQUE ET POMPE À CHALEUR

Président : Jacques GIORDANO

■ SOLER, LA BRANCHE PHOTOVOLTAÏQUE

Président : Arnaud MINE



FRANCE ENERGIE EOLIENNE la branche éolienne du SER



Disposant d'un Conseil d'Administration et d'un Président, Charles DUGUÉ, France Energie Eolienne regroupe les adhérents actifs dans le secteur éolien et vise à développer la filière éolienne en France autour de 7 groupes régionaux et de 9 commissions :

CHANTIERS TECHNIQUES (Antoine Saglio), **COMMUNICATION** (Jean-Marc Armitano), **EXPLOITATION** (Pierre-Emmanuel Martin), **ÉCONOMIE** (Anne Lapierre), **INDUSTRIE** (Marc Vergnet, Nicolas Wolff), **LOIS ET RÉGLEMENTATION** (Fabrice Cassin), **OFFSHORE** (Philippe Gouverneur), **RACCORDEMENT** (Jean-Yves Grandidier), **INTERNATIONAL** (Jean-Michel GERMA)

Rejoignez le Syndicat des énergies renouvelables

Adhérer au Syndicat des énergies renouvelables, c'est :

- **Défendre** ses intérêts et ceux de l'ensemble de la profession
- **Obtenir**, en primeur, la bonne information relative aux différentes filières
- **Se réunir et agir** au sein de commissions spécialisées par filières ou par thèmes transversaux pour échanger avec la profession
- **Elaborer** en commun des propositions d'amélioration du cadre économique et administratif des différentes filières renouvelables (tarifs d'achat, réglementation thermique, fonds chaleur...)
- **Accroître** la notoriété de chacune d'entre elles à travers l'élaboration de plans de communication
- **Développer** le marché des énergies renouvelables

L'équipe du Syndicat des énergies renouvelables assure pour ses adhérents :

- Le suivi technique : normalisation, certification...
- Le suivi législatif, juridique et réglementaire : projets de loi de finances, projets de lois Grenelle, décrets, arrêtés tarifaires...
- Le suivi statistique : puissances installées, équipements domestiques vendus...
- Le suivi de l'environnement économique et sociologique
- L'animation des différentes commissions du SER sur l'ensemble de ces domaines



SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES

48, boulevard des Batignolles 75017 Paris • tél. : +33 1 48 78 05 60 • fax : +33 1 48 78 09 07 • <http://www.enr.fr>

L'équipe du SER

■ JEAN-PHILIPPE ROUDIL

Délégué Général

■ MARION LETTRY

Déléguée générale adjointe électricité renouvelable, Responsable de la filière éolienne

■ GUILLAUME DUCLOS

Chargé de mission réseaux électriques

■ ELODIE PERRET

Chargée de mission éolien

■ DAMIEN MATHON

Délégué général adjoint bâtiment et énergies renouvelables, Responsable du label Flamme Verte

■ NOËL LE MAUFF

Chargé de mission bois énergie

■ WAEL ELAMINE

Responsable solaire photovoltaïque et thermique, DOM-COM, Géothermie et PAC

■ ROMAIN POUBEAU

Chargé de mission solaire photovoltaïque

■ GWENAËL D'AUBENTON

Secrétaire général

■ FRANÇOISE JOUET CONSULTANTS

Responsable de la communication

■ BENOÎT SEVENO

Chargé de communication

■ FLORENCE HAUTEMAISON

Assistante de direction

■ BÉRENGÈRE SABATHIER-DAGES

Assistante du Président

■ PHILIPPE CHARTIER

Conseiller consultant stratégie et recherche

■ ERIK GUIGNARD

Conseiller consultant économie et prospective